

Les Foyers de l'EPAC

L'Établissement a ouvert ses portes en 1984. Ce projet est né de la volonté commune de la Municipalité de BOURDEILLES, de la Maison de Retraite locale, et du Secteur Psychiatrique du Centre Hospitalier de MONTPON MENESTEROL (24).

Depuis le 1^{er} Janvier 2014, la Prada a fusionné avec son voisin, l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, pour donner naissance à l'Établissement Public Autonome Communal LES DEUX SEQUOIAS. Etablissement Public autonome communal relevant de la loi du 30 Juin 1975.

Les Foyers de l'EPAC Les Deux Séquoias regroupent plusieurs structures : un foyer occupationnel (FO), un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), des unités de vie de studios et un service d'accueil de jour.

Implanté au cœur du village historique de Bourdeilles à proximité des commerçants (poste, épicerie, bar tabac, coiffeur, boulanger, restaurants), face au château, le foyer est situé à 25 km de Périgueux et à 10 km de Brantôme, la Venise verte du Périgord, bordé par la Dronne et ses pêcheurs.

Il accueille 78 résidents de 20 à 60 ans en situation de handicap dans un bâtiment construit en 2015 et dans deux maisons individuelles.

CONTACTS :

Adresse	1620, Route des Bords de Dronne 24310 BOURDEILLES
Téléphone	05 53 03 72 95
Fax	05 53 04 82 27
Courriel	accueil@bourdeilles2sequoias.fr
Accueil	Lundi au Vendredi 9 h 00 - 12 h30 14 h - 17h00

Présentation De L'établissement

La mission principale des Foyers de l'EPAC Les Deux Séquoias est d'accueillir des personnes adultes (à partir de 20 ans), déficientes intellectuelles et/ou souffrant de troubles psychiques stabilisés.

Il s'agit d'assurer aux résidents admis un accompagnement découlant des lois n° 2002-2, 2005-102 et 2016-41. Celui-ci passe par l'individualisation d'une prise en charge adaptée aux diverses situations.

Nous nous devons d'accompagner la quotidienneté des personnes, mais également de leur prodiguer soins et protection, et ce, dans le respect de l'intégrité de chacun, en assurant l'accueil, l'hébergement, le suivi des soins et l'épanouissement de la personne accueillie

La structure, située à proximité du village, permet aux résidents de s'y rendre régulièrement, et ainsi d'entretenir des contacts avec l'environnement.

Synonyme d'intégration sociale, cette proximité est volontiers valorisée tant par les résidents que par l'équipe éducative.



LE FOYER :
Le F.A.M. Le
F.O. et
Le Pôle
Santé et
bien être

NOSUJAPI
:
4 studios
et 1 mini
collectif
de 3
chambres



LA
PEYRICHE :
6 studios
Et le site
occupationn
el



L'ACCUEIL

L'accueil en vue de votre future intégration au sein de la structure, suit plusieurs étapes détaillées ci-dessous. Elles visent à évaluer vos besoins, vos attentes et celle de votre famille ou de votre représentant et vérifier avec vous si l'offre de prestations de notre structure vous correspond.

ORIENTATION CDAPH

Choix de la Prada

A votre demande, celle de votre tuteur, votre famille ou votre établissement actuel

Programmation de plusieurs

STAGES

De 1 à 3 semaines

BILAN

Avec les professionnels

RAPPORT DE STAGE

Rédigé par l'équipe pluridisciplinaire

VALIDATION

Par l'équipe de direction en commission d'admission après avis de l'équipe pluridisciplinaire

Inscription sur une

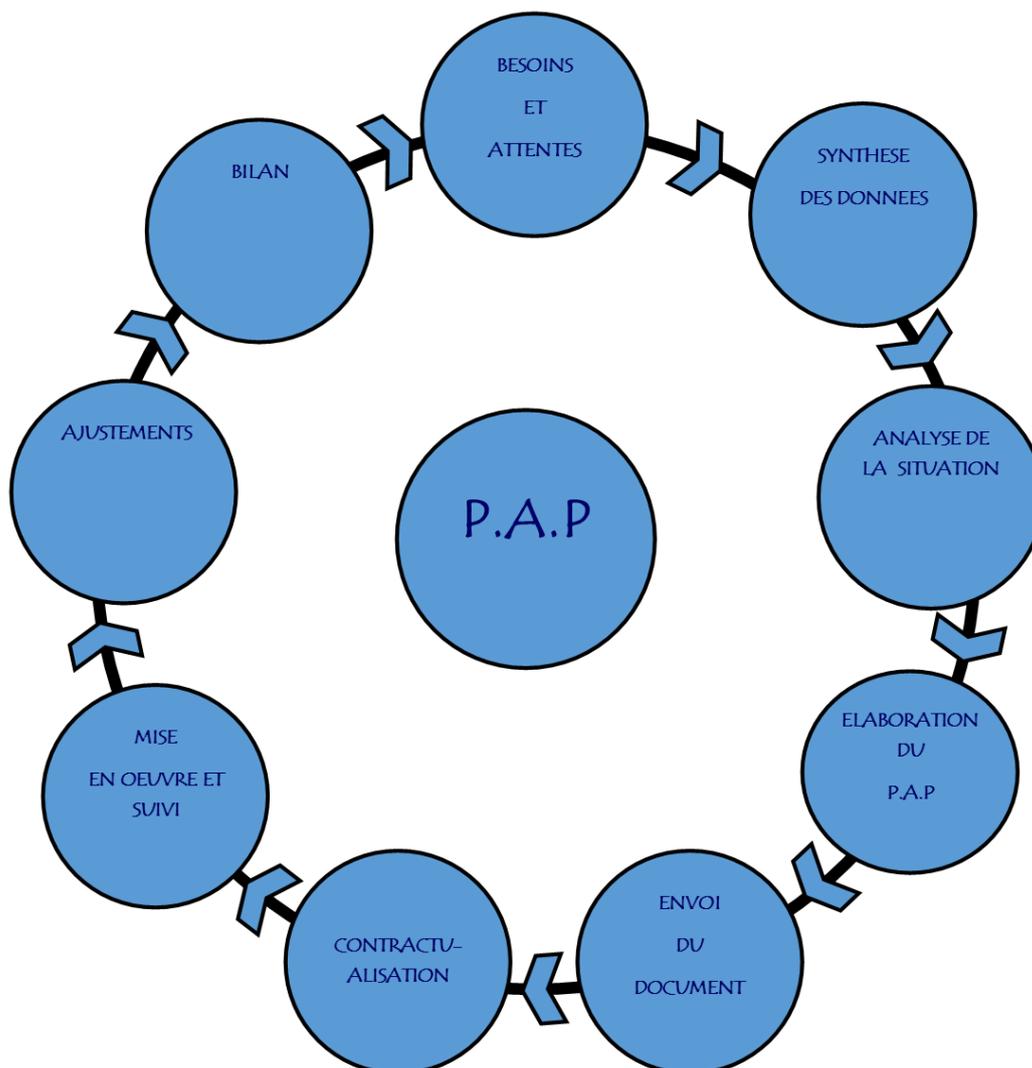
LISTE D'ATTENTE

INTEGRATION

Dans les mois suivant l'admission : Rédaction du projet d'accompagnement personnalisé

Le Projet Personnalisé

Le projet d'accompagnement personnalisé est construit à partir des besoins (détecté par les professionnels) et les attentes (exprimées par vous, votre famille et/ou votre représentant). Il est contractualisé par un document signé. Ce document sera la base de la coordination de votre accompagnement. Les professionnels s'y réfèrent et l'ajustent en permanence. Tous les ans un bilan génère sur un nouveau cycle de projet avec de nouveaux objectifs.



Les Fondements Éthiques

Les Foyers de l'EPAC, dépositaires de missions d'intérêt général sont au service des personnes déficientes intellectuelles dans une optique d'égal accès aux prestations offertes aux usagers. L'établissement médico-social public et ses personnels s'engagent à inscrire leurs actions dans **le respect de la dignité de la personne accueillie et des droits humains les plus fondamentaux, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité, de sa vie affective, de ses opinions, de son droit à la différence et à la citoyenneté.**

Le Projet d'Etablissement de l'EPAC définit pour les Foyers les orientations stratégiques en matière de développement, de coopération et d'évaluation de ses activités et de la qualité de ses prestations. A cet effet, il détermine les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'ensemble de ses unités de vie et services, élabore les axes et les objectifs d'accompagnement prioritaires dans l'optique des droits des usagers (vie quotidienne, activités occupationnelles, sorties socialisantes, liens familiaux, travail sur l'autonomie, collaboration avec la famille, etc.) en s'appuyant sur la personnalisation de l'accompagnement fondée sur le projet individualisé de la personne accueillie.

Au-delà de son aspect technique, le projet affirme sa philosophie d'action en matière d'accompagnement. Son organisation et son fonctionnement se réfère à un système de valeurs, c'est-à-dire, un ensemble de manières d'être, considérées comme des idéaux plus ou moins formalisées, orientant les actions et les comportements collectifs, et, qui donne des normes à notre conduite, du sens à toutes les politiques institutionnelles.

Le travail d'accompagnement sur les Foyers se fonde sur une philosophie humaniste qui affirme que l'homme est la valeur suprême. Cette posture revendique le principe de vie par excellence, à savoir, considérer l'être humain comme la valeur fondamentale au-delà de toutes les dysharmonies, c'est-à-dire, considérer l'humain en face de soi comme une part de l'humanité, une part de soi-même. La clef de voûte de cette approche humaniste, c'est la dignité de la personne, qui fait d'elle un être humain complet. Ce postulat institutionnel propose comme finalité inéluctable que chaque action soit pensée, orientée et menée de manière à favoriser un devenir plus digne pour les résidents que nous accueillons, mais aussi, de manière générale, toutes les personnes souffrant de handicap.

Les Missions

Les missions d'action sociale et médico-sociale

Aide et Accompagnement : actions éducatives, médico-éducatives, thérapeutiques adaptées aux besoins de la personne souffrant de déficience intellectuelle ou de pathologies mentales.

Autonomie : action de soutien dans les divers actes de la vie, action de soins et d'accompagnement dans une perspective d'autonomie, de maintien ou d'acquisition de compétences et d'habiletés sociales.

Protection : actions visant à mettre en place les modalités de protection des personnes fragiles et vulnérables accueillies dans le Foyer.

Citoyenneté : actions favorisant une démarche d'accès à une citoyenneté active et réelle au travers d'accompagnements réalisés au sein de l'établissement et à l'extérieur.

Intégration et inclusion sociale : actions visant à l'accompagnement de la personne dans les champs des loisirs, des soins, des projets, etc. Aider la personne à se situer dans la Cité, dans son environnement social local et autre, familial et amical.

Promotion sociale et culturelle : actions visant au développement d'actions sociales et culturelles propres à favoriser l'épanouissement de la personne accueillie, dans le cadre de la promotion du travail en réseau et en partenariat avec d'autres acteurs institutionnels, notamment locaux.

Les droits des usagers (loi du 2 janvier 2002)

Promotion de la bientraitance : promouvoir une démarche culturelle inspirant les actions de chacun et les relations de tous dans un établissement, visant à mettre au centre de nos préoccupations le bien-être de l'utilisateur en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance.

Respect de la personne : développer un accompagnement respectueux de la personne accueillie et de ses droits tout en précisant ses devoirs chaque fois que nécessaire.

Libre choix : proposer des possibilités de choix dans les prestations tout en respectant le cadre réglementaire et les décisions administratives liées à l'orientation.

Accompagnement individualisé : développer une démarche centrée sur la personne et l'adaptation des réponses grâce à l'observation, l'aide, l'écoute et l'accompagnement personnalisé. Permettre à la personne de se construire tant au niveau de son identité psychologique que sociale.

Confidentialité : inscrire l'action de l'établissement dans un espace respectueux d'une éthique et de déontologie au service de la discrétion et de la confidentialité professionnelle.

Droit à l'information : contribuer à être un espace où l'information circule entre l'utilisateur, sa famille et/ou son représentant légal et l'institution. Ceci sera considéré comme un droit doublé d'une pédagogie de communication et de diffusion adaptée au service du public.

Information sur les droits fondamentaux et les voies de recours : proposer les supports et les outils de la loi du 2 janvier 2002 garants des droits de la personne accueillie (livret d'accueil, charte, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, projet personnalisé, conseil de la vie sociale...).

Participation de l'utilisateur et de sa famille à son projet d'accueil : solliciter le plus souvent possible la personne accueillie, sa famille et son représentant légal en vue de les associer au projet élaboré en commun (Commission menus, groupe Référents, conseil de la vie sociale, projet personnalisé...).

Le personnel

UNE EQUIPE DE DIRECTION :

Un Directeur,
Un Cadre Socio-éducatif au FAM et aux studios
Un Cadre socio-éducatif sur le FO, les ateliers, les accueils de jour

UNE EQUIPE ADMINISTRATIVE MUTUALISEE

Un responsable de service
Des adjoints administratifs

UNE EQUIPE LOGISTIQUE MUTUALISEE

Un responsable de service
Des agents des Services Hospitaliers
Des ouvriers professionnels qualifiés
Des buandières

UNE EQUIPE DE SOINS :

Un médecin généraliste libéral
Une Psychologue en cours de recrutement
Deux Infirmières Diplômée d'Etat

UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE COMPOSEE :

D'éducateurs Spécialisés
De Moniteurs Éducateurs
D'éducateurs techniques spécialisés
D'Aides-Soignants
D'Aides Médico-Psychologiques.
D'un animateur sportif

Les Prestations

L'établissement s'engage à mettre à votre service :

- Des prestations d'hébergement et de restauration
- Des prestations de soutien et d'accompagnement
- Des prestations de soins et d'actions thérapeutiques
- Des prestations d'insertion et de socialisation.

LA RESTAURATION :

Les repas sont élaborés et fournis par la cuisine centrale de l'E.P.A.C.

Les repas sont servis dans la salle commune des unités de vie. Des adaptations sont possible selon vos besoins. Les résidents des studios confectionnent leurs repas avec l'accompagnement des professionnels.

L'ENTRETIEN DES LOCAUX :

L'entretien est assuré par une équipe d'Agents de Service Hospitalier, qui assurent le nettoyage des locaux et des chambres. Vous pourrez participer à l'entretien de votre chambre dans le cadre d'atelier « vie quotidienne ».

L'ENTRETIEN DU LINGE :

A l'arrivée au Foyer, le linge doit être marqué au nom de l'usager.

L'établissement fournit le linge de maison (couvertures, draps, serviettes de table et de toilette), toutefois du linge personnel peut être utilisé.

Le linge personnel est entretenu à la lingerie des Foyers.

LES TRAVAUX, REPARATIONS, INSTALLATION :

Une équipe de professionnels assure l'entretien matériel et technique de l'ensemble des locaux ainsi que les équipements.

LES SORTIES :

Diverses sorties ludiques et culturelles sont régulièrement organisées et proposées aux résidents :

- Cinéma
- Théâtre
- Restaurant
- Achats divers
- Sorties dans le village de BOURDEILLES, ...

D'autre part, chaque année plusieurs séjours de vacances d'hiver et d'été sont organisés et permettent aux résidents de bénéficier d'un accompagnement dans un contexte différent et de découvrir de nouvelles régions.

LES ACTIVITES OCCUPATIONNELLES ET THERAPEUTIQUES :

Notre espace occupationnel propose divers ateliers, tels que :

- Bois
- Arts créatifs
- Ferme
- Espaces Verts
- Sport
- Polyvalent

L'accompagnement par les activités occupationnelles, représente pour le résident, une aide psychologique et physique nécessaire, régulant l'anxiété, l'errance et le désœuvrement, mais aussi permettant le maintien d'acquis et l'épanouissement.

L'espace nature (horticulture, entretien des espaces verts, jardin créatif, élevage, énoisage...)
L'atelier bois (pyrogravure, sculpture, tournage, mosaïque...);
L'atelier d'arts créatifs (peinture, décoration d'objets, broderie, sculpture sur stéatite, vannerie, céramique...)
L'atelier activités physiques et sportives en intra et inter établissements dans le cadre du sport adapté (remise en forme, piscine, marche, sports collectifs, sarbacane, VTT, canoë, tir à l'arc...)

Les ateliers organisent, structurent l'espace, le temps, en différenciant les lieux, les activités du quotidien, de la semaine, des saisons. Ils mettent en place des repères, des références pour les personnes en difficultés.

Les ateliers ont pour but d'occuper quotidiennement les résidents des différents services et de leur permettre de participer à des activités selon des choix personnels et ce, sans obligation de rendement. Les orientations éducatives de ce service l'engagent à intervenir auprès de chaque résident dans le cadre de son projet personnalisé élaboré en équipe pluridisciplinaire.

Il s'agit de :

- Mettre en place une organisation qui permette une individualisation des accompagnements et qui tende vers l'épanouissement des résidents. Ce dispositif est attentif aux désirs et besoins de chacun et prend en compte les potentialités ainsi que les difficultés, (mobilité réduite, fatigabilité, vieillissement).
- Créer des espaces d'activités pour les résidents. La configuration des ateliers (fermés, ouverts ou semi ouverts), permet une diversité d'accueils et s'adapte aux souhaits ainsi qu'aux pathologies de chacun.
- Permettre une valorisation à travers des réalisations personnelles ou collectives. En exerçant son potentiel, le résident peut retrouver une certaine confiance en lui et restaurer l'estime de soi.
- Favoriser et ou maintenir les acquis au niveau intellectuel et moteur, de même que développer des apprentissages. Etre également attentif à la perte des acquis et aux régressions de chaque résident.
- Maintenir une socialisation, favorisant l'intégration dans le groupe mais aussi au-delà de la structure auprès de l'environnement immédiat. (Initiatives festives extérieures et intérieures, journées portes ouvertes, ...).
- Favoriser le respect de l'environnement, au travers d'une pratique, d'échanges et d'orientations pédagogiques visant à sensibiliser les résidents sur ces aspects.
- Favoriser les relations avec des résidents accueillis sur d'autres hébergements.
- Favoriser la promotion de la « bienveillance ». Les espaces proposés sont organisés autour du respect de la personne accueillie et se doivent de répondre aux divers éléments contenus dans la « charte des droits et des libertés de la personne accueillie ».

LES ACTIVITES CULTURELLES ET SOCIALES :

Des activités culturelles et sociales sont organisées au sein de l'établissement. Elles permettent de participer à des manifestations :

- Artistiques (expositions d'objets confectionnés par les résidents),
- Théâtrales (groupe d'expression corporelle),
- Manifestations et rencontres sportives départementales et nationales.

Chaque année, nous organisons une journée consacrée à Carnaval, et à la Fête de Noël.

Tous les 2 ans, une journée Portes Ouvertes permet aux familles et aux amis, de partager un grand repas convivial, et de découvrir les activités et différents objets confectionnés par les résidents.



LE POLE SANTE ET BIEN-ETRE :

Le PSBE jouxte l'unité de vie du FAM. Cet espace est organisé pour accueillir l'infirmier, un espace de rééducation, le bureau des cadres, de la psychologue, un bureau médical/paramédical, une balnéothérapie et un espace Snoezelen.

Vous disposez du libre choix de votre médecin traitant. La visite vous est facturée comme à votre domicile.

Les frais pharmaceutiques ainsi que ceux relatifs aux analyses biologiques sont à votre charge financière, les remboursements étant assurés par vos organismes d'assurance maladie et de mutuelle

Les Foyers se chargent de l'approvisionnement en médicaments prescrits par votre médecin. Leur distribution est assurée par le personnel soignant.

Ils assurent également la fourniture des protections absorbantes, si nécessaire, sans surcoût supplémentaire.

Le Foyer d'Accueil Médicalisé

L'UNITE D'ACCUEIL :

Il s'agit d'un bâtiment construit en rez-de-chaussée composé de 2 sous unités de 8 places. Chacune d'elle est équipée d'un espace salon/salle à manger, ainsi que d'un espace privatif composé de 8 chambres équipées d'un sanitaire et d'une douche individuelle. Les chambres sont équipés d'une armoire/penderie intégrée, d'un lit, d'un fauteuil et d'un bureau intégré. Elles peuvent être personnalisable avec du mobilier personnel.

L'unité dispose d'un espace collectif réparti comme suit : un office, un espace atelier, un espace technique, un bureau socio-éducatif ; une salle de bain thérapeutique.

Une chambre de stagiaire est installée sur le bâtiment afin de permettre la réalisation des périodes d'immersion. Cette chambre peut également être utilisée pour l'accueil en nuitée dans le cadre de la politique d'aide aux aidants.

PRESENTATION DU PERSONNEL :

La vocation principale de l'équipe pluridisciplinaire est d'assurer l'accompagnement quotidien des résidents, (hygiène, vêture, repas, soins corporels, de confort et médicaux, relations sociales, animation). Ce dispositif, continuellement repensé a pour objectif, de mettre en place, des prises en charge permettant aux résidents d'évoluer vers un degré d'autonomie maximum. Tous les personnels interviennent directement auprès des résidents et du fait de leurs spécificités, officient dans un contexte de complémentarité des services proposés aux résidents.

PRESENTATION DE LA POPULATION ACCUEILLIE :

Le FAM « La Prada », accueille des adultes qui nécessitent une tierce personne de manière temporaire ou permanente dans la prise en soins et l'accompagnement des actes de la vie courante.

Il s'agit de résidents en situation de déficience intellectuelle et / ou psychique avec des troubles stabilisés.

Les orientations relèvent de la CDAPH. C'est une population mixte, dont les âges varient de 20 à 60 ans .

Le Foyer Occupationnel

LES UNITES D'ACCUEIL :

Il s'agit d'un bâtiment sur 2 niveaux composé de 4 unités de vie indépendantes de 11 places. Chacune d'elle est équipée d'un espace collectif réparti comme suit : un office, un espace salon/salle à manger, d'une buanderie, un bureau socio-éducatif ; ainsi que d'un espace privatif composé de 11 chambres équipés d'un sanitaire et d'une douche individuelle.

Les chambres sont équipés d'une armoire/penderie intégrée, d'un lit, d'un fauteuil et d'un bureau intégré. Elles peuvent être personnalisable avec du mobilier personnel.

Dans chaque unité existe un espace où 2 chambres peuvent être aménager de manière indépendante avec un salon privatif.

Le Foyer Occupationnel accueille 44 résidents sur le modèle de l'internat. Ce dernier, se substitue au cadre familial, grâce au soutien d'un plateau technique, de professionnels qualifiés, d'une organisation pensée, d'objectifs et d'orientations pédagogiques et éducatives.

Une chambre de stagiaire est installée sur le bâtiment afin de permettre la réalisation des périodes d'immersion. Cette chambre peut également être utilisée pour l'accueil en nuitée dans le cadre de la politique d'aide aux aidants

PRESENTATION DU PERSONNEL :

La vocation principale de l'équipe pluridisciplinaire est d'assurer l'accompagnement quotidien des résidents, (hygiène, vêture, repas, soins corporels et médicaux, relations sociales, animation). Ce dispositif, continuellement repensé a pour objectif, de mettre en place, des prises en charge permettant aux résidents d'évoluer vers un degré d'autonomie maximum. Tous les personnels interviennent directement auprès des résidents et du fait de leurs spécificités, officient dans un contexte de complémentarité des services proposés aux résidents.

PRESENTATION DE LA POPULATION ACCUEILLIE :

Le Foyer Occupationnel « La Prada », accueille des adultes qui ne sont, provisoirement ou définitivement, pas en capacité de travailler, même en milieu protégé de type ESAT. Il leur propose une prise en charge personnalisée.

Il s'agit de résidents déficients intellectuels et / ou malades mentaux stabilisés. Malgré leurs difficultés, ils sont, pour la majorité, suffisamment autonomes pour participer à des activités occupationnelles. (Activités diverses sur l'unité, ateliers bois, ferme, horticulture, arts créatifs, remise en forme, sport, ergothérapie, sur l'espace nature).

Les orientations relèvent de la CDAPH. C'est une population mixte, dont les âges varient de 20 à 60 ans.

L'Accueil de Jour

Le Service de l'Accueil de jour a pour vocation de recevoir des personnes vivant à l'extérieur (dans leur famille, en famille d'accueil ou en appartement en milieu ordinaire), afin qu'elles puissent bénéficier d'un accompagnement socio-éducatif adapté à leurs besoins, et participer à des activités occupationnelles durant la journée.

LES MISSIONS :

- Permettre de maintenir dans leur cadre de vie habituel des personnes pouvant trouver un équilibre dans cette forme de prise en charge.
- Répondre à des besoins qui émanent de familles et de professionnels (CMP, travailleurs sociaux, services de tutelle, établissements...) ainsi que de la personne accueillie.
- Permettre une socialisation et une autonomisation de la personne en fonction de ses possibilités.
- Répondre à un bien-être et un épanouissement personnel
- Répondre aux exigences des politiques publiques, nationales, régionales et départementales.
- Assurer des visites au domicile des personnes vivant en appartement en milieu ordinaire.

LES OBJECTIFS :

- Permettre à la personne de s'inscrire dans la vie sociale du Foyer, au travers des ateliers proposés ainsi que par le biais des diverses manifestations organisées ;
- Maintenir les acquis et /ou évolution vers plus d'autonomie ;
- Assurer une ouverture à la vie sociale et culturelle en utilisant des moyens socio-éducatifs.

LE PUBLIC :

L'accueil de jour propose 5 places à temps complet. Néanmoins, il peut accueillir des personnes à temps partiel à raison de 2 ou 3 jours par semaine.

Le nombre de jours de présence est défini en fonction des besoins et de la demande de la personne elle-même, de la famille ou des organismes de tutelle et ce en adéquation avec le projet de vie de la personne.

Les Studios

Il s'agit de 2 unités de vie distinctes.

La vocation de ces 2 unités est de favoriser l'épanouissement de résidents considérés comme plus autonomes, autour des actes de la vie quotidienne.

LES MISSIONS :

- Contribuer à un épanouissement personnel (confiance en soi, image de soi), à un bien-être ou un mieux-être.
- Garantir une sécurité matérielle et une protection par la présence de personnels qualifiés.
- Proposer des services, des conditions de vie et de confort de qualité.
- Proposer un accompagnement individualisé.
- Maintenir les acquis et tendre vers une meilleure autonomie au quotidien (confection des repas, nettoyage des locaux, lavage du linge et achats divers).
- Intégrer le groupe à la vie du village et le sensibiliser au monde extérieur par le biais de l'information, des sorties et des manifestations.
- Garantir une bonne hygiène de vie.
- Assurer une sécurité psychoaffective et relationnelle par la réassurance, l'écoute, la gestion des conflits.
- Aider l'usager à s'intégrer à la vie du groupe afin de favoriser une intégration dans la société.
- Proposer des activités diverses et structurées pour acquérir des compétences en lien avec la vie de la structure.
- Favoriser et entretenir les liens familiaux.

L'accompagnement des résidents vivant sur ces unités est assuré en journée par une équipe de 5 professionnels. Des rondes de nuit sont assurées par un veilleur travaillant sur les Foyers.



NOSUJAPI
:
7
logements



LA
PEYRICHE :
6
logements

Vos Droits & Libertés

Le Foyer s'inscrit pleinement dans les principes de la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie

Nous nous attachons à faire du Foyer votre « chez-vous ». Pour autant, la structure demeure une collectivité avec ses contraintes qui sont explicitées dans le Règlement de fonctionnement.

LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

La personne en situation de handicap, accueillie en établissement médico-social, est une personne avec des droits et des devoirs. Elle ne saurait être considérée uniquement, ni principalement, du point de vue de sa pathologie ou de son handicap. Au-delà de la réglementation sanitaire, sociale et médico-sociale qu'ils appliquent, les établissements médico-sociaux se doivent de veiller au respect des droits de l'homme et du citoyen reconnu universellement, des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République, ainsi que des principes généraux du droit français.

1-Principe de non-discrimination

2-Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

3-Droit à l'information

4-Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

5-Droit à la renonciation

6-Droit au respect des liens familiaux

7-Droit à la protection

8-Droit à l'autonomie

9-Principe de prévention et de soutien

10-Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

11-Droit à la pratique religieuse

12-Respect de la dignité de la personne et de son intimité Vous pouvez sortir et entrer de la Résidence comme vous le souhaitez.

VOTRE PARTICIPATION A LA VIE DU FOYER

Votre participation et/ou celle des membres de votre famille à la vie de l'Établissement est l'un de nos souhaits.

Le Conseil de la Vie Sociale : Cette instance donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de la Résidence. Cette instance est obligatoirement consultée sur l'élaboration ou la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

Le Conseil d'Administration, présidé par le Maire de Bourdeilles, où siègent deux représentants du Conseil de la Vie Sociale

La Commission des menus : Elle se tient **en séance ouverte à l'ensemble des résidents** et en présence du responsable Restauration et du personnel hôtelier.

ACCES A VOS DONNEES ADMINISTRATIVES ET MEDICALES

Le médecin responsable de l'information médicale est le médecin référent de l'établissement, en son absence il s'agit d'un praticien libéral.

Les données médicales lui sont transmises et sont protégées par le secret médical. La communication de données est possible dans un langage clair et compréhensible par l'intermédiaire d'un praticien que vous ou votre représentant légal aurez désigné à cet effet.

L'information relative à votre accompagnement est protégée par le secret professionnel partagé auquel est tenu l'ensemble des personnels sociaux, soignants, administratifs ainsi que les responsables associatifs bénévoles.

Vous avez accès sur toute demande auprès du directeur à toute information vous concernant. Pour chaque personne accueillie, un dossier est constitué où sont centralisés tous les documents nécessaires à votre suivi.

MEDIATEUR EN CAS DE NON-RESPECT DE VOS DROITS

En cas de réclamation ou de non-respect de vos droits, vous pouvez contacter la Direction de l'établissement ou le Président du Conseil d'Administration. En absence d'accord à l'amiable vous pouvez gratuitement, vous ou votre représentant légal faire appel à un médiateur prévu pour vous assister et vous orienter.

Le Délégué Départemental du Médiateur de la République :

Monsieur Gérard GLENAT Cité Administrative 24016 PERIGUEUX CEDEX
Tel : 05 53 46 75 53 Fax 05 53 46 32 26

Vous pouvez également recourir à une personne qualifiée inscrite sur une liste départementale

La liste des personnes qualifiées prévue à l'article L311.15 du code de l'Action Sociale et des Familles est disponible à la DD-ARS et à la MDPH de Dordogne

CONSIGNES DE SECURITE

Pour la sécurité de tous, vous devez respecter les consignes de sécurité données par le personnel qui suit régulièrement des formations en matière de sécurité incendie.

Il est strictement interdit de :

- D'utiliser tout appareil électrique sans nous l'avoir signalé et sans nous avoir fourni le certificat de bon fonctionnement établi par un professionnel
- De modifier les installations électriques existantes dans les chambres,
- D'utiliser tout appareil chauffant (réchaud à gaz ou à carburant liquide, plaques électriques, couverture, radiateurs)
- De fumer dans les chambres ou dans les locaux des Foyers non prévus à cet effet.

VOS INFOS UTILES

- Numéro national de lutte contre la maltraitance : 3977 du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00
- Délégation Territoriale ARS, Bâtiment H - Cité Administrative - 18 rue du 26^{ème} R.I - CS 50253 - 24052 PERIGUEUX CEDEX 9
Standard : 09.69.37.00.33
Courriel : ars-dt24-delegation@ars.sante.fr

Les numéros utiles :

Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention (DDSP) : 05 53 02 28 08
Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) : 0 800 80 08 24

DOCUMENTS A TITRE INFORMATIF

Flyer de présentation des Foyers

Liste des documents administratifs à remettre lors de votre admission

V
O
S

D
O
C
U
M
E
N
T
S

A
N
N
E
X
E
S